



Par courriel

20 mars 2020

Bonjour,

Je vous écris au nom des membres de la section locale 17757 de l'AFPC (SECRI-Douglas) au sujet de la pandémie de COVID-19. Comme vous vous en doutez, l'AFPC est très préoccupée par les répercussions de la propagation du virus sur le travail accompli par nos membres, compte tenu des risques croissants pour la santé publique. Nous voulons être proactifs dans la lutte contre la pandémie. Nous voulons aussi – et c'est très important – être consultés sur les mesures que l'employeur entend prendre de manière à ce qu'on tienne compte des préoccupations de nos membres et que les mesures soient mises en place efficacement. En d'autres mots, nous voulons travailler avec vous à régler cette crise sanitaire.

Les employeurs ont l'obligation générale de prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger leur personnel du danger. Ils doivent se doter d'un plan d'intervention détaillé et de protocoles précis pour faire face à cette pandémie, notamment fournir de l'équipement de protection individuelle aux employés et les former adéquatement sur la façon de l'utiliser et d'en disposer. L'approche doit être proactive et axée sur la protection du personnel.

L'AFPC enjoint à tous les employeurs de planifier consciencieusement les mesures qu'ils prendront si la COVID-19 gagne du terrain au Canada. Les employeurs doivent aussi fournir la formation et les renseignements nécessaires en matière de santé et sécurité à tous les membres du personnel.

Les lois en matière de santé et sécurité accordent aux travailleurs le droit de refuser un travail dangereux. En tant que syndicat, nous avons le droit de participer à l'élaboration de toutes les stratégies de prévention et de préparation liées au coronavirus.

Voici nos préoccupations à ce stade-ci. Nous voulons des précisions au sujet des questions suivantes afin de bien renseigner nos membres.

- Nous tenons à nous assurer qu'aucun de nos membres ne subit de perte de salaire parce qu'il doit prendre un congé en raison de la pandémie, qu'il s'agisse d'une mise en quarantaine (diagnostic confirmé d'une infection à coronavirus), d'un isolement volontaire (en raison d'un voyage à l'étranger, de symptômes de la COVID-19 ou d'une immuno-vulnérabilité) ou de congés pour obligations familiales parce que les écoles et les garderies sont fermées. Nous aimerions que vous acceptiez d'accorder dans ces cas-là un congé spécial payé aux travailleuses et travailleurs.
- Nous réclamons que vous annuliez l'obligation d'obtenir une note du médecin pour avoir droit à ce congé. Les personnes malades ou présentant des symptômes ne devraient pas être obligées de sortir de chez elles.

.../...

- Pour protéger les droits de nos membres, nous vous prions de bien vouloir suspendre les procédures de griefs, y compris les renvois à l'arbitrage.
- Enfin, nous vous demandons de ne plus obliger les employé-e-s à se présenter au travail. Ainsi, vous protégerez la santé et la sécurité du personnel et de la population en général et contribuerez à aplatir la courbe de la propagation de la COVID-19, ce qui évitera une surcharge du réseau de santé.

De plus en plus d'employeurs prennent les décisions susmentionnées dans l'intérêt de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, mais surtout de ceux qui sont les plus vulnérables à l'infection. Quiconque entre en contact direct avec une personne susceptible d'être infectée court le risque de contracter le coronavirus. Plus nous pourrons limiter les mouvements et les interactions des personnes, mieux ce sera pour le bien de tous. Nous avons la possibilité d'atténuer les effets de la pandémie si nous limitons tous nos interactions sociales aux besoins essentiels.

Nous attendons votre réponse d'ici la fin de la journée. Je sais que vous avez beaucoup de choses à faire en ce moment, mais il est essentiel que nos membres reçoivent cette information.

Merci de votre collaboration.



Yvon Barrière  
Vice-président exécutif régional  
AFPC-Québec

CC : Chris Aylward, Président national  
Yvon Barrière, Vice-président exécutif régional  
Bertrand Lavoie, Coordonnateur régional, Québec  
David-Alexandre Leblanc, Coordonnateur p.i, Section Négociations  
Christopher Schulz, Coordonnateur p.i, Direction de la représentation et services juridiques  
Louise Birdsell Bauer, Agente de recherche  
Wesney Duclervil, Représentant régional, B.R. Montréal, Québec